

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

📍 departement41.fr



Blois, le 9 février 2023

PASSERELLE SUR LA LOIRE : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE COFINANCEMENT ENTRE LES PARTENAIRES

Judi 9 février, François Pesneau, préfet de Loir-et-Cher, Dominique Roulet, vice-président de la Région Centre-Val de Loire, Philippe Gouet, président du conseil départemental de Loir-et-Cher, et Christophe Degruelle, président d'Agglopolys, ont signé la convention de cofinancement de la passerelle sur la Loire. Réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du conseil départemental, l'État, la Région Centre-Val de Loire et Agglopolys apportent un soutien financier partagé à ce projet consensuel. Estimé à 14 M € TTC (État : 3,8 M € HT ; conseil régional : 2,65 M € HT ; conseil départemental : 2,65 M € HT ; Agglopolys : 2,5 M € HT), le chantier devrait être terminé début 2025.

ICI LE DÉPARTEMENT RÉALISE
UNE PASSERELLE SUR LA LOIRE

Réservée aux piétons, cyclistes et cavaliers pour davantage de mobilités douces.

ÉGALEMENT UN BELVÈDÈRE

MARC MIMRAM
ARCHITECTURE
INGÉNIERIE

BELVÈDÈRE DU VIADUC DES NOËLS
AU-DESSUS DE LA RD 951

Financé par
GOUVERNEMENT
LIBERTÉ ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

Financé par
Région Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire
www.centrevaldeloire.fr

Agglopolys
Agglomération
de Blois

Loir-et-Cher
LE DÉPARTEMENT

CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE : en acier, béton et bois - Longueur : 380 m - Largeur : 4 m.
CALENDRIER DES TRAVAUX : de 2023 à 2025.
BUDGET ESTIMÉ : 14 millions d'euros TTC.

Annoncé en 2019 dans le cadre d'une politique de promotion des mobilités douces et alternatives, ce projet, couplé à la création d'un belvédère au viaduc des Noëls, a été proposé en décembre 2020, suite à un concours d'architectes lancé en février de la même année, par le cabinet d'architectes et d'ingénierie Marc Mimram.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

👉 departement41.fr



La proposition de ce cabinet reconnu pour ses nombreuses réalisations d'ouvrages d'art, de logements ou d'équipements publics, en France et à l'international – dont, notamment, la passerelle Solférino à Paris en 1999 –, avait été plébiscitée par les membres du jury. Ayant pour objectif principal de proposer un nouveau franchissement de la Loire pour les piétons, les cyclistes et les cavaliers, il répondra aux conditions d'insertion dans le paysage ligérien, de qualité architecturale, de développement durable, de protection des sternes présentes sur l'île centrale imposées par le cahier des charges.

Ces ouvrages originaux alliant l'acier, le bois et le béton dans des courbes harmonieuses, offriront des points de vue exceptionnels sur la Loire.

L'année 2021 a été consacrée à la validation des différentes études de niveau avant-projet sur ces deux ouvrages techniquement complexes.

Le dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau a été déposé en avril 2022 auprès des services de l'État.

Le commissaire enquêteur, désigné dans le cadre de l'enquête publique, préalable au lancement de la consultation auprès des entreprises de travaux planifiés au 2^e trimestre 2023, réalisée du 7 au 9 décembre 2022, a émis un avis favorable exempt de toute réserve.

Les services du département travaillent actuellement pour valider les études de niveau « projet » afin de permettre un lancement des appels d'offres travaux avant l'été.

Un diagnostic pyrotechnique reste à réaliser au niveau du futur franchissement dans le prolongement du viaduc des Noëls afin de détecter d'éventuels explosifs datant de la dernière guerre en amont des travaux.

Enfin, les travaux seront réalisés en 2024, dans le respect de la période de nidification des sternes sur l'île entre avril et août, avec pour objectif une inauguration au 1^{er} trimestre 2025.

« Ce projet structurant pour le département s'inscrit dans la volonté de mobilité douce initiée par la collectivité pour inciter les déplacements à pied, vélo ou même à cheval et offrir une infrastructure originale aux touristes et aux Loir-et-Chériens pour traverser et admirer le fleuve royal » déclare Philippe Gouet, président du conseil départemental.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41

